

HEURE IMPACT 2024

Bien vérifier que votre projet est inclusif

Mardi 7 Février 2023 14h00



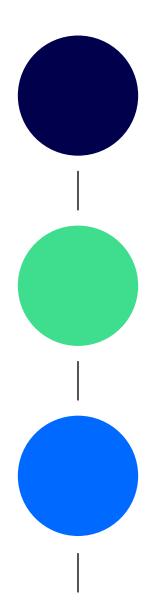
Ordre du jour

Introduction: La RSO du mouvement sportif

- 1. Règlement de l'AAP et critères d'évaluation
- 2. Vérifier que son projet est inclusif
- 3. Réduire son impact sur l'environnement

OBJECTIFS D'AUJOURD'HUI

Savoir identifier le niveau d'inclusivité / d'impact de son projet



Comprendre les tenants et aboutissants des enjeux RSO, et particulièrement d'inclusivité et environnementaux

Connaître les pistes de base pour rendre son projet plus inclusif et réduire son impact environnemental

INTRODUCTION: LA RSO DU MOUVEMENT SPORTIF

Définition

"La **Responsabilité Sociétale d'une Organisation** est la démarche de développement durable qu'elle met en place.

Elle a pour objet de **maximiser les impacts positifs et réduire les impacts négatifs** du sport sur l'environnement (social, écologique, économique),

tout en faisant **évoluer ses pratiques** et en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue pour :

anticiper les défis présents et à venir, les changements sociétaux, environnementaux et économiques qui peuvent impacter sa structure, ses sites de pratique et le secteur du sport."*

*Source : <u>Tout savoir sur la responsabilité sociétale des organisations sportives</u>, plateforme RSO du CNOSF

INTRODUCTION: LA RSO DU MOUVEMENT SPORTIF

6 axes d'action*

1. Gouvernance responsable et durable



2. Management et épanouissement social et professionnel



3. Respect et implication des pratiquant.e.s



4. Protection de l'environnement

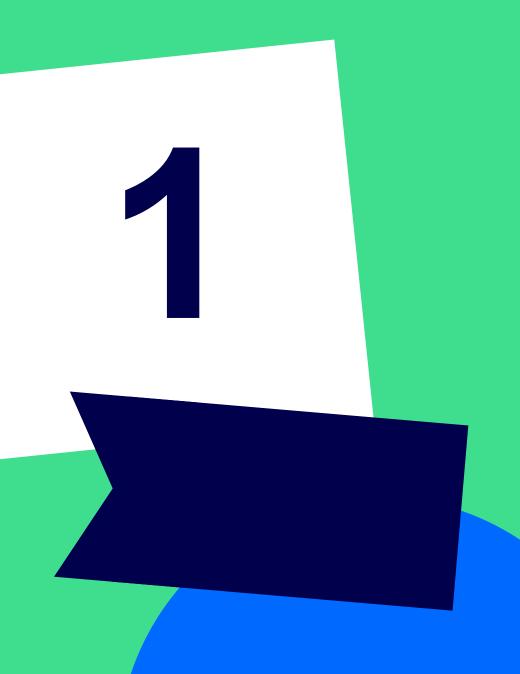


5. Respect des règles et valeurs éthiques



6. Développement et attractivité des territoires

*Source : <u>Tout savoir sur la responsabilité sociétale des organisations sportives,</u> plateforme RSO du CNOSF



Règlement de l'ARP et critères d'évaluation

CHAMPS D'INTERVENTION DU FDD PARIS 2024

ч champs*

- Le sport comme vecteur de santé et bien-être
- Le sport pour l'éducation et la citoyenneté
- Le sport pour l'inclusion, la solidarité et l'égalité
- Le sport pour **l'environnement**

LES ATTENTES SUR L'INCLUSIVITÉ

Un critère d'évaluation transverse*

"Les projets, **tout type de champ d'intervention confondu** devront veiller à prendre en compte les enjeux liés à :

- L'inclusion des personnes en situation de handicap
- A la mixité et à l'égalité :
 - Sociale
 - o De genre
 - o D'origine
- A la lutte contre toute forme de discrimination

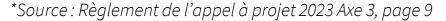
Et devront veiller à réduire leur impact sur l'environnement, la biodiversité, et le climat."*

LES ATTENTES SUR L'INCLUSIVITÉ

Des publics cibles prioritaires*

Chaque projet peut:

- 1) S'adresser en priorité aux publics ci-dessous
- 2) S'adresser à tout type de publics mais avoir une stratégie d'inclusion réfléchie pour un ou plusieurs des publics suivants :
 - Jeunes (notamment 16-24 ans)
 - Habitant des Quartiers Politiques de la Ville (QPV)
 - Habitants de zones rurales fragilisées
 - Personnes en situation de handicap
 - Femmes et jeunes filles



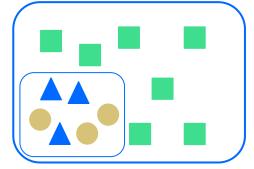
Vérifier que son projet est inclusif

L'INCLUSIVITÉ

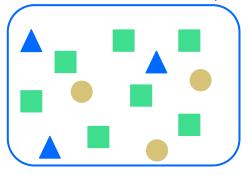
Un concept

- L'inclusivité concerne tous les individus parties prenantes du projet (bénévoles, salarié.es, bénéficiaires).
- Elle peut adresser des barrières sociales, physiques, économiques, psycho-cognitives, etc.
- Elle encourage le sentiment d'appartenance, contrairement à l'intégration :

Intégration : mise en place de dispositifs pour adapter les publics à la société



Inclusion : adaptation de la société pour répondre aux besoins des publics



^{*}Pour aller plus loin:

⁻ De l'intégration à l'inclusion. Une nouvelle étape dans l'ouverture de l'école aux différences, Serge Thomazet, Le français aujourd'hui 2006/1 (n 152), pages 19 à 27

⁻ L'inclusion n'est pas un plus d'intégration : l'exemple des jeunes sourds, Jean-Yves Le Capitaine, Empan 2013/1 (n° 89), pages 125 à 131

EST-CE QUE NOTRE PROJET SE VEUT INCLUSIF?

Captation des bénéficiaires : Quelques questionnements

- 1. Parmi les parties prenantes de notre projet, y a-t-il d'ores et déjà une **mixité des publics** en termes de genres, sociaux, d'origines géographiques ?
- 2. Parmi les parties prenantes de notre projet, y a-t-il des **publics prioritaires** (au sens de l'AAP)?
- 3. Si la mixité n'est pas préexistante, comment pouvons nous inclure plus de mixité et /ou publics prioritaires ?
- 4. Où pouvons-nous trouver ces publics?
- 5. Quels seraient les moyens / canaux / discours pour capter / convaincre ces publics?

CAPTER LES PUBLICS PRIORITAIRES

Quelques infos utiles

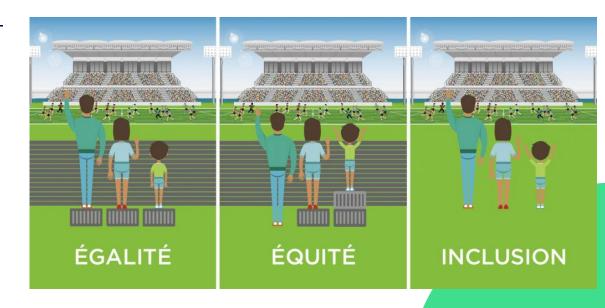
- Identifier les zones géographiques spécifiques aux publics prioritaires :
 - Liste des QPV : https://sig.ville.gouv.fr/
 - Liste des REP / REP+: https://eduscol.education.fr/1028/la-politique-de-l-education-prioritaire-les-reseaux-d-education-prioritaire-rep-et-rep
 - Liste des ZRR (Zones de Revitalisation Rurale): https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/classement-des-communes-en-zone-de-revitalisation-rurale-zrr
- Identifier des partenaires prescripteurs de publics prioritaires :
 - QPV / REP : Missions Locales (ML), Écoles, Associations spécialisées (ex NQT), etc.
 - Personnes en situation de handicap*: Acteurs spécialisés du mouvement sportif (ex FFSA / FFH), ESAT, Foyer d'hébergement spécialisé, EHPAD (personnes âgées), etc.
 - O Jeunes : ML, Écoles, Centre d'Information Jeunesse, Maison de quartier, etc
 - Personnes en situation d'exclusion socio-économique : ML, Pôle Emploi, etc

^{*}Pour aller plus loin : Fiche 25 <u>Les établissements et services pour personnes handicapées</u>, DREES, 2022, L'aide et l'action sociale en France, pages 163-170

EST-CE QUE NOTRE PROJET EST INCLUSIF?

Adaptation des actions aux bénéficiaires : Quelques questionnements

- Dans quelle mesure chacun.e de nos bénéficiaires vat-il/elle retirer un changement bénéfique grâce au projet ? (cf image*)
- 2. Y a-t-il des normes que nous devons ou pouvons respecter?
- 3. Avons-nous identifié des barrières à l'inclusivité?
- 4. Pouvons-nous adapter notre projet pour qu'il puisse inclure les différents publics ?
- 5. Avons-nous les expertises pour ce faire ? Sinon, comment pouvons-nous nous faire accompagner (projets régionaux / nationaux) ?



^{*}Différence entre l'égalité, l'équité et l'inclusion (crédit image : UQAM, inspirée de l'illustration originale créée par Craig Froehle, University of Cincinnati) : https://edi.uqam.ca/lexique/equite/

ZOOM: INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

Définition handicap

"Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."*

*Source : LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

ZOOM: INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

Normes d'accessibilité

"L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part."*

• Aux lieux physiques :

 Exemple : Personnes à mobilité réduite → normes des ERP (Etablissements recevant du public) et centres sportifs

À des informations:

 Exemple : Personnes en déficience visuelle / auditives → normes d'accessibilité numériques WCAG 2.0 (Web Content Accessibility Guidelines)

• À la pratique sportive :

 Acteurs : Fédération Français Handisport**, Fédération Française du Sport Adapté, Comité Paralympique et Sportif Français

^{*}Source : LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

^{**} Malette pédagogique de la Fédération Française Handisport : <u>http://www.handisport.org/la-mallette-pedagogique/</u>

ZOOM: INCLUSION DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES

Lever les freins à l'accès au sport

La part des femmes pratiquant une activité physique ou sportive reste inférieure à celle des hommes et n'atteint pas les niveaux d'activité définis par l'OMS pour être en bonne santé : seulement 59 % des femmes pratiquent une activité physique et sportive au moins une fois par semaine (contre 69 % pour les hommes).

Des freins en hausse par rapport à 2018 43% Le rythme de vie | dont notamment la situation familiale 20% 43% La manque de motivation et d'intérêt 52% L'offre proposée en matière d'activités

Des attentes beaucoup plus fortes envers la société, avec 3 défis Mieux représenter les femmes dans le mouvement sportif ... à la tête des fédérations davantage clubs de sport de femmes... 48% des 16-24 ans Faciliter la pratique sportive des mères de famille veulent davantage de solutions veulent des pratiques de garde d'enfants alliant mère et enfant Créer des infrastructures adaptées veulent davantage de vestigires réservés clubs de sport dédiés aux femmes

Réduire son impact sur l'environnement

RÉDUCTION D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Définitions

Impact environnemental: "préjudices portés à l'environnement [...], ces impacts affectent principalement:

- la qualité de l'air,
- la qualité de l'eau,
- les ressources
- la santé humaine"* et de tous les êtres vivants (biodiversité)

Tous les projets ont un impact!

*Source: Les impacts environnementaux, Ademe, 2023

RÉDUCTION D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Quelques questionnements

- 1. Avons-nous identifié l'impact de nos activités sur l'environnement, la biodiversité et le climat ?
- 2. Dans le cadre de notre projet, avons-nous prévu?
 - a. Des événements
 - b. Des consommables
 - c. Du transport
 - d. De l'infrastructure
 - e. etc
- 3. Avons-nous prévu des actions de réduction de l'impact du projet ?
- 4. Sont-elles suffisamment efficaces?
- 5. Y a-t-il des normes que nous devons ou pouvons respecter?

RÉDUCTION D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Quelques propositions d'amélioration

- 1. Faire que son **événement** soit éco-responsable (cf Charte du Ministère des sports et WWF*) :
 - → Trouver un lieu accessible, utiliser du matériel réutilisable, préserver les sites naturels, réduire les déchets, communiquer de façon responsable
- 1. Utiliser les **transports** les moins polluants : train, bus ou covoiturage
- 2. Sensibiliser les parties prenantes aux **comportements** éco-responsables, surtout si le projet a lieu dans des zones protégées (Parcs Naturels, milieux aquatiques, etc).
- 3. Connaître et appliquer les **chartes****, **agendas***** et **normes** (ex ISO 14000)
- 4. Faire son **autodiagnostic RSO** et demander le **label** "Développement durable, le Sport s'engage" sur le site du CNOSF****.

^{* &}lt;u>La Charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements à horizon 2024</u>, Ministère des Sports et WWF France

^{** &}lt;u>Charte du Sport pour le Développement Durable</u>, CNOSF

^{*** &}lt;u>Agenda 21 du sport français en faveur du Développement Durable,</u> CNOSF

^{***&}lt;u>https://label-dd.franceolympique.com/</u>

CENTRE DE RESSOURCES IMPRCT 2024

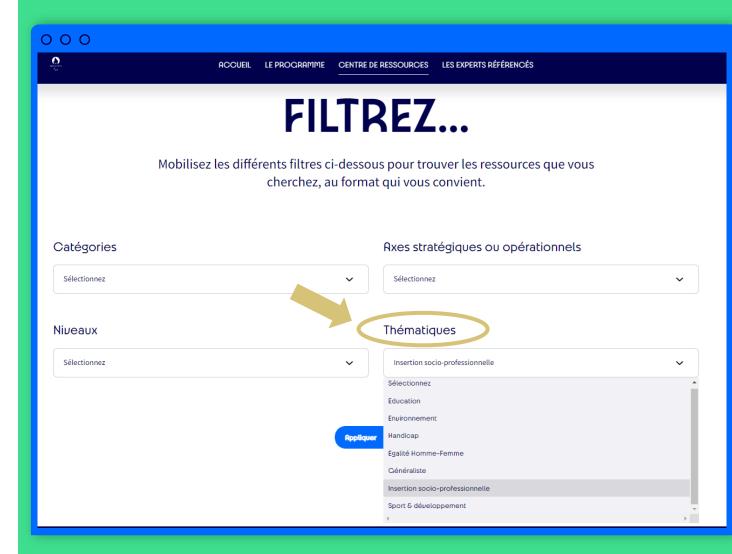
A consulter sans modération!

Lien vers le Centre de Ressources :

https://accompagnementimpact2024.org/centre-de-ressources/

Utiliser le filtre "Thématiques", puis :

- Education
- Environnement
- Handicap
- Egalité Homme-Femme
- Insertion socio-professionnelle





CONTACT

impact@paris2024.org



A VOUS!